



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 9 janvier 2012 et ajournée le 23 janvier 2012, le règlement suivant a été adopté :

- règlement 2012-200 à l'effet de fixer la rémunération du maire et des conseillers, établir les modalités de paiement et prévoir une indexation

Cs règlement est entré en vigueur le 24 janvier 2012.

Ces règlements sont déposés au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 24 janvier 2012

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau** Nom, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **24 janvier 2012** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **24 janvier 2012**